

/BA

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 95-212 du 20 Juillet 1995

Chargeant Monsieur Aziadomè KOGBLEVI,  
Ministre de l'Environnement, de  
l'Habitat et de l'Urbanisme de l'in-  
térîm de Monsieur Georges GUEDOU,  
Ministre des Travaux Publics et des  
Transports pour dompter du 19 Juillet  
1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1ER.- Pour compter du 19 Juillet 1995, Monsieur Aziadomè KOGBLEVI, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérîm du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Georges GUEDOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Juillet 1995

Pour le Président de la République, le  
Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination,  
de l'Action Gouvernementale et de la  
Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 MEDN 4 MIPT-MEHU 8  
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JORB 1.-